



DGS-URGENT

DATE : 02/07/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021-66

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 5 ET 6 JUILLET

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commande en flacons de vaccins Moderna, Janssen et AstraZeneca à partir du 5 juillet.

Ce document s'articule en quatre parties :

- I) PRÉCISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- II) PROCHAINE OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE
- III) MODALITES D'UTILISATION DU VACCIN MODERNA
- IV) MODALITES DE RECEPTION DU VACCIN JANSSEN EN OFFICINE

I. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Flacons de vaccin Moderna commandés avant le 28 juin

Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna : les commandes des 7 et 8 juin, des 14 et 15 juin, et des 21 et 22 juin, encore non honorées, seront livrées **au plus tard le vendredi 9 juillet**. Ce report est dû à un retard d'approvisionnement par le laboratoire Moderna.

Vaccins commandés les 28 et 29 juin

Dates de livraison en officine pour le vaccin AstraZeneca : L'intégralité des flacons commandés les 28 et 29 juin vous ont été livrés les 1^{er} ou 2 juillet selon la nouvelle organisation du flux logistique.

Dates de livraison en officine pour le vaccin Janssen : l'intégralité des flacons commandés les 28 et 29 juin seront livrés **au plus tard le vendredi 9 juillet**.

Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna : les flacons commandés les 28 et 29 juin vous seront livrés entre le **vendredi 9 juillet et le mardi 13 juillet au plus tard**.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Janssen et Moderna sera envoyé le **2 juillet** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins et aux sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

II. PROCHAINE OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE

Le portail de télé-déclaration (<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr>), ouvrira **du lundi 5 juillet au matin au mardi 6 juillet à 23h** pour la commande des pharmaciens, médecins, IDE et sages-femmes en vaccins **Janssen, AstraZeneca et Moderna**. Pour rappel, les médecins et les sages-femmes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

	Vaccin AstraZeneca	Vaccin Janssen	Vaccin Moderna
Effecteurs concernés par la commande	Pharmaciens Médecins IDE	Pharmaciens Médecins IDE Sages-Femmes	Pharmaciens Médecins
Types de doses	Uniquement des 2^{ndes} doses	1 ^{ères} et 2 ^{ndes} doses	Uniquement des 2^{ndes} doses
Volumes ouverts à la commande	5 flacons maximum par effecteur	5 flacons maximum par effecteur	Pharmaciens : 2 flacons Médecins : 1 flacon
Date de confirmation de la livraison	Pas de mail de confirmation*	Vendredi 9 juillet	Vendredi 9 juillet
Date de livraison estimée	Entre le 7 et le 8 juillet	Entre le jeudi 15 et vendredi 16 juillet	Entre le vendredi 16 et le mardi 20 juillet

**Compte tenu des nouvelles modalités logistiques qui raccourcissent les délais de livraison en vaccin AstraZeneca, les commandes effectuées le lundi ou mardi sont systématiquement livrées le jeudi ou vendredi de la même semaine.*

Rappel : Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés **à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins**.

III. MODALITES D'UTILISATION DU VACCIN MODERNA

Compte tenu des tensions liées à l'approvisionnement du vaccin Moderna, les flacons disponibles à la commande cette semaine **seront livrés en priorité aux officines ayant reçu leurs flacons de premières injections entre le 4 et le 6 juin**.

Les approvisionnements en flacons de vaccin Moderna pour les mois de juillet et d'août permettront aux professionnels de santé de réaliser **les secondes doses avec un espacement de six semaines entre les deux doses**. Pour permettre à tous les professionnels de santé de la ville de vacciner très largement selon les volumes disponibles en Moderna, **il est essentiel que chacun respecte ce délai** et évite de constituer des stocks inutilisés.

Au 29 juin, on compte plus de 400 000 doses de vaccin Moderna stockées en officines et en cabinet médical non injectées, soit près de 30% des doses livrées.

Pour les effecteurs disposant déjà de flacons Moderna : le délai entre les 2 doses peut être réduit pour la période estivale, à titre provisoire et exceptionnel, entre 21 et 49 jours.

Si le nombre de personnes à vacciner s'avère inférieur à 12, les professionnels de santé sont invités à tout de même procéder aux vaccinations, a fortiori si les flacons approchent leur date de péremption, afin de garantir un rythme soutenu de vaccination. Il demeure bien entendu essentiel d'éviter au maximum la perte de doses, en particulier s'agissant de vaccins à ARNm, mais il est fait appel à la responsabilité des professionnels pour évaluer l'opportunité de ne pas perdre de candidats à la vaccination du fait de cette exigence d'utilisation aussi optimale que possible.

IV. MODALITES DE RECEPTION DU VACCIN JANSSEN EN OFFICINE

A compter de la semaine du 5 juillet, les sachets opaques qui accompagnent les vaccins Janssen ne seront plus utilisés et ne seront donc plus envoyés en officine : la protection des flacons Janssen de la lumière est garantie par l'utilisation de boîtes de transport réfrigérées et opaques.

Les étiquettes pour le ré-étiquetage des flacons à destination des pharmaciens d'officine sont placées comme précédemment, directement dans la boîte de transport. Il appartient toujours au pharmacien d'officine de ré-étiqueter les flacons et de les placer dans des pochettes isothermes avant dispensation (patients, effecteurs).

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Si un flacon de vaccin (AstraZeneca, Janssen ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leurs étaient initialement attribuées.

Laetitia BUFFET

Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé